

# Théâtre

Taxe d'apprentissage



# Un département unique en son genre

En versant votre taxe d'apprentissage au département Théâtre de l'Université Paris 8, vous soutenez une formation professionnalisante reconnue pour la singularité et le caractère innovant de sa pédagogie, visant à développer une diversité d'approches et de méthodes pour appréhender les phénomènes artistiques et spectaculaires dans toute leur complexité.

Cette formation unique attire des étudiants du monde entier et de nombreuses collaborations sont menées à l'échelle internationale avec des universités étrangères en Europe, en Amérique du Sud, du Nord, en Asie et dans le Maghreb.

Forte de quarante années de formation et d'expérimentations en arts du spectacle, la composante théâtre propose une offre de formation ouvrant sur de nombreux débouchés professionnels dans le domaine artistique, technique, ou encore celui de l'ingénierie culturelle...



Les formations dispensées par le département vont de la licence au doctorat. Mais seuls trois parcours peuvent bénéficier des financements de la taxe d'apprentissage :

## Licence (Bac+3)

Licence Arts du Spectacle, parcours Théâtre

## Master (Bac+5)

Master Théâtres, performances et sociétés (TPS)

Master Projet culturel et artistique international

Afin de développer nos formations, des investissements importants et constants en matériels et équipements sont nécessaires.

Aussi, votre soutien est précieux pour nous donner les moyens de nos ambitions et de nos exigences de formation.

De nombreux professionnels artistes, techniciens, administrateurs, enseignants ont été formés par le département Théâtre. De futurs acteurs du monde des arts et de la culture sont formés actuellement et d'autres le rejoindront.

En choisissant d'affecter la taxe d'apprentissage de votre entreprise au département Théâtre de l'Université Paris 8, vous contribuez à la qualité d'une formation soucieuse de doter les professionnels de demain des compétences et savoir-faire indispensables pour relever les défis artistiques et culturels à venir.

**Votre versement peut se faire par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de votre choix.**

Nous remercions vivement et chaleureusement toutes les entreprises pour leur confiance et leur soutien.

Jérôme Dubois  
Maître de conférences  
Directeur du département Théâtre



## Les équipements et les services dédiés

Le département Théâtre bénéficie de deux espaces de pratiques artistiques et d'un service des techniciens des métiers de la scène dédié :

Un studio théâtre de 75m<sup>2</sup> équipé d'une console et de projecteurs lumière ainsi que de deux stations de travail mobiles comportant des ordinateurs, des vidéoprojecteurs, des caméras, et des logiciels multimédia qui permettent la mise en oeuvre de dispositif numérique interactif.

Un théâtre, l'amphi 4, composé d'un plateau de 80m<sup>2</sup>, d'un faux grill de 5,50m de haut équipé de projecteurs et d'une régie son et lumière professionnelle.

Un service des techniciens des métiers de la scène qui assistent techniquement les enseignants dans leurs projets pédagogiques, et les étudiants dans l'élaboration de leurs réalisations artistiques. Ils accueillent les créations de spectacles, en assure les régies et offrent aux étudiants la possibilité d'emprunter du matériel et de réserver une salle pour leurs travaux pratiques.

## Les formations et les activités pratiques

Le département Théâtre prépare aux diplômes de licence, master et doctorat. L'enseignement, qui offre une large gamme de connaissances, d'outils d'analyse et de pratiques, est assuré par une équipe d'enseignants-chercheurs et de chargés de cours, dont un certain nombre sont des professionnels des arts de la scène : comédiens, auteurs, dramaturges, metteurs en scène, scénographes, régisseurs, administrateurs de compagnie, responsables des relations avec les publics, critiques, conseillers DRAC, spécialistes des nouvelles technologies, etc.

Le département Théâtre propose deux parcours de master : un parcours « Théâtres, performances et sociétés (TPS) », qui prépare notamment aux métiers du spectacle vivant ainsi qu'un parcours « Projet culturel et artistique international » destiné à des étudiants amenés à concevoir et à gérer des projets artistiques au niveau national et international.

Les formations et les stages en milieu professionnel, effectués tout au long de leur cursus, sont destinés à favoriser l'insertion des jeunes diplômés, futurs collaborateurs et acteurs du secteur.





## Les partenariats

Au-delà des fertiles échanges développés au niveau international avec plusieurs universités étrangères, le département Théâtre est également inscrit, au niveau local et national, dans un riche réseau de partenariats avec un ensemble d'institutions et d'acteurs de la vie artistique et culturelle :

### Des théâtres nationaux

Comédie-Française  
Théâtre de la Colline

### Des Centres dramatiques nationaux d'Ile de France

Théâtre Gérard Philipe  
Théâtre de Gennevilliers  
Théâtre de la Commune d'Aubervilliers  
Théâtre Nanterre-Amandiers  
Théâtre de Sartrouville et des Yvelines

### Des lieux et partenaires de création

Centquatre  
Festival d'Automne

### Des écoles supérieures

Conservatoire national supérieur d'Art Dramatique  
Académie de Cirque Fratellini

### Des lieux de conservation et/ou de documentation spécialisés

Archives nationales  
Bibliothèque nationale de France - Département Arts du spectacle  
Centre National du Théâtre  
SACD  
Bibliothèque historique de la ville de Paris  
Bibliothèque - Musée de la Comédie-Française ou de l'Opéra de Paris  
Société d'histoire du Théâtre...

### Des institutions patrimoniales

Cité-Musée de l'immigration  
Musée Guimet  
Musée de la Conciergerie  
Musée Rodin  
Le Grand Palais

### Et aussi...

L'Association de Recherche des Traditions de l'Acteur (ARTA)  
Plusieurs théâtres, entreprises culturelles, artistes et professionnels du monde des arts et de la culture de Paris et d'Ile de France

**Retrouvez toutes les informations et actualités du département Théâtre sur :**  
[www-artweb.univ-paris8.fr](http://www-artweb.univ-paris8.fr)

**Facebook :** [Département théâtre Paris 8](https://www.facebook.com/Departement-theatre-Paris-8)

**Le site de nos anciens étudiants :** <https://alumni.univ-paris8.fr/-departement-theatre->

## Que finance la taxe d'apprentissage au département théâtre?

L'utilisation de la taxe d'apprentissage est en lien direct avec les besoins spécifiques du département Théâtre. Il s'agit de dépenses en achat et en entretien de matériels et d'équipements pédagogiques et professionnels, permettant aux étudiants de suivre les enseignements pratiques et de réaliser leurs projets et travaux de mise en situation professionnelle dans les conditions les plus optimales.

## Modalités pratiques : comment verser la taxe?

- Remplissez le formulaire déclaratif de versement (papier ou en ligne) de votre OPCO (Opérateur de Compétences)
  - Renvoyer le document par mail ([taxe.appr@univ-paris8.fr](mailto:taxe.appr@univ-paris8.fr)) ou par courrier et verser le montant de la taxe d'apprentissage directement à l'université Paris 8 (UAI 0931827F) :
    - Par chèque : adressé à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris 8, accompagné du formulaire de versement
    - Par virement : à l'aide du relevé bancaire de l'université Paris 8 en précisant la référence TA 2021 / UAI 0931827F
- Code banque : 10071
- Code guichet : 93000
- N° de compte : 00001000474 / 64
- Domiciliation : TPBOBIGNY
- A réception de votre versement, l'université Paris 8 vous adressera le bordereau libérateur à transmettre aux services fiscaux